**CONVENTION DE STAGE**

**TRIPARTITE D’UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise d’accueil dans le cadre des stages obligatoires d’un contrat de professionnalisation.

**ARTICLE l : SIGNATAIRES**

L’OGEC « NOM » : représentée par : en qualité de - Adresse : Téléphone. : Télécopie : N° SIRENE ou SIRET Nature de l'activité de l'entreprise

STAGIAIRE SALARIE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION  
NOM et prénom : Date et lieu de naissance : N° sécurité sociale -Nationalité : Adresse :

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL  « NOM » : représenté par : en qualité de : Adresse : Téléphone. : Télécopie : N° siret :Nature de l’activité de l’entreprise

**ARTICLE 2 : FORMATION SUIVIE**

Nature de la formation : Durée : Diplôme préparé ou qualification visée :

Organisme assurant la formation : Nom et adresse

**ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE**

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l’employeur et l’organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie. Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire de l'organisme de formation et dans l'entreprise. Objectifs pédagogiques du stage : Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire: Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire de l'organisme de formation : Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage dans l'entreprise d’accueil :

**ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE**

La durée du stage sera de : .......... mois ou jours, du ...................................... au ............................................... (elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre de la formation des contrats de professionnalisation)

Lieu(x) où il s'effectue : (en cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes) Horaires de présence du stagiaire : ......................................................................................... (ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine). Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt-deux heures le soir. Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au-moins trente minutes. Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut de salarié. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'employeur. Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise. Du fait de son statut, le stagiaire-salarié ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise d’accueil.

**ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE**

Le stagiaire est couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail au titre de son statut de salarié en contrat de professionnalisation.

**ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE**

Le stagiaire et l’entreprise d’accueil doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

**ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE**

A l'issue du stage : - le stagiaire est tenue de fournir à l'établissement assurant la formation un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil. - le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage. Fait à : le cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée" Le Chef d'entreprise Le responsable de l'organisme de formation Le Stagiaire (pour les mineurs, signature également du représentant légal).

**AVERTISSEMENT** Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise.

L’employeur du Contrat de professionnalisation, *(Signature précédée de la mention « lue et approuvée » + cachet)*

Le stagiaire, *Signature précédée de la mention « lue et approuvée »*

M.

Pour l’entreprise d’accueil, *(Signature précédée de la mention « lue et approuvée » + cachet)*